

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la SEANCE du 21 DECEMBRE 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres en exercice	: 17
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 15
Date de convocation	: 06 décembre 2018
Date d'affichage de la convocation	: 06 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un du mois de décembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de DOMANCY, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS : Mesdames et Messieurs REVENAZ Serge, TILLIER Jean-Pierre, SEIGNEUR Caroline, Michel MEDICI, CASSET Francine, DALLINGES Paul, MUGNIER Evelyne, BASSAN Michelle, TILLIER Françoise, DUVILLARD Humbert, BEAUVAIS Bruno, PARIS Céline, CARTIER Natacha.

ABSENTS EXCUSES : M. PERRIN Gérard, Mme BIBOLLET Christine, M. DALLINGES Guillaume, Mme PRISCAL Justine.

POUVOIRS : Mme BIBOLLET Christine a donné pouvoir à Mme Natacha CARTIER
Mme Justine PRISCAL a donné pouvoir à Mme Francine CASSET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Paul DALLINGES

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque.

QUESTIONS A L'ETUDE

Le conseil municipal vote par scrutin ordinaire à main levée.

INTERCOMMUNALITE

→ Convention de mutualisation du service urbanisme, période du 01/07/2017 au 30/09/2018: (DEL 2018066)

Les communes de COMBLOUX, CORDON, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, LES CONTAMINES-MONTJOIE et PRAZ-SUR-ARLY, dans un souci partagé par chacune d'elles, d'assurer dans les meilleures conditions techniques et financières, l'instruction de leurs dossiers d'urbanisme, ont sollicité la CCPMB sur la mise en place d'un service commun pour l'instruction du droit des sols et en mutualiser la gestion et l'organisation.

Après accord de l'ensemble des élus sur une mutualisation de moyens répondant aux besoins des six communes concernées, la Communauté de Communes a mis en place au 1^{er} juillet 2017 le pôle urbanisme et il convient de définir les modalités de mutualisation des agents et la répartition des charges financières entre les six communes concernées par ce service.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu les dispositions des articles L5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L5211-4-2 du CGCT,
- Vu le projet de convention ci-annexé,
- A l'unanimité,
- **APPROUVE** la convention de mutualisation du pôle urbanisme,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le document proposé, ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2018 054 à 2018 065 est levée à 19 heures 30.

Récapitulatif :

N°	Domaine	Sujet
066	Intercommunalité	Convention mutualisation service d'urbanisme Période du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2018

A DOMANCY, 21 décembre 2018

Procès-verbal publié le 28 décembre 2018

Le Maire,

Serge REVENAZ

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS